



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

Réorganisation des services clients grand public en direction Orange - Partie 5 - La méthode "One to Move" pour contourner les droits des salariés

Les salariés attendent respect et reconnaissance

La Direction a signé des accords avec certaines Organisations Syndicales au sortir de la crise sociale qu'a traversée notre entreprise. Un de ces accords prévoit des droits très protecteurs pour les salariés contraints à une mobilité fonctionnelle (changement de métier) et/ou géographique. Cet accord, signé par la CFDT, prévoit notamment que : **"Lors d'une mobilité à l'initiative de l'entreprise, l'entreprise garantie la prise en charge des coûts et induits de la mobilité"**

(suite dans documents)



ORANGE
INSTITUT POUR TOUS

Le Cfdt défend les salariés
et les personnes handicapées
dans les entreprises et les collectivités.

La Direction adapte son modèle organisationnel de manière à faciliter un management « normal », sans toutefois oublier les personnes handicapées. Elle s'efforce de garantir la continuité de l'activité et de maintenir les compétences des salariés.

En 2010, la Direction a engagé un processus de négociation avec le CFTO pour la mise en œuvre de la méthode « One To One ». Ce processus a permis de définir des objectifs et des modalités de mise en œuvre de la méthode « One To One ».

Il n'est pas interdit et même encouragé de faire appel à des personnes handicapées, sans perdre de vue les compétences des salariés.

En outre, l'accompagnement, la formation et le soutien sont essentiels pour garantir la réussite de la méthode « One To One ».

RÉORGANISATION DES SERVICES CLIENTS GRAND PUBLIC EN DIRECTION ORANGE

Partie 5 - La méthode « One To One » pour contourner les droits des salariés.

Mars 2021

LES SALARIÉS ATTENDENT RESPECT ET RECONNAISSANCE

La Direction a signé des accords avec certaines Organisations Syndicales au sein de la crise sanitaire qui transmettent entre autres les droits des salariés en matière de santé et de sécurité.

LA METHODE « ONE TO ONE » OU « LE VOLONTARIAT INVOLONTAIRE »

Pour éviter que cet accord n'applique, la direction présente ses projets de réorganisation et assure de nombreux points sur lesquels les salariés peuvent s'opposer notamment la préservation. Cependant, les effets de ce projet pointent très clairement les salariés attendus sur ces nouveaux postes (ou consensuellement à des changements d'activités) au moyen de « Matrices de transfert des activités ». Chaque salarié affecté est orienté vers une activité future.

UNE NEGOCIATION AU POINT MORT !

L'accord de mars 2020 sur la mobilité est très clair : « Une mobilité volontaire est le résultat d'une démarche personnelle et ne peut pas être la conséquence d'une décision unilatérale de l'employeur, sous peine de constituer une faute de l'employeur ».

Pour chacun de ces projets de réorganisation, une concertation préalable est systématiquement menée afin d'identifier et d'ajuster les conditions des modalités fonctionnelles et/ou géographiques des salariés concernés.

Pourtant, aujourd'hui, la direction n'accorde de négociation des garanties collectives que pour les salariés travaillant à plus de 50% sur les activités « Multi », « C-Chat » et « Fluidité ». Or, pour le CFTO, tous les salariés en poste sur les UAT et des SCO sont concernés par ces modalités flexibles !

UNE RESTRUCTURATION LOW-COST

On peut lire dans les dossiers présentés dans les CSE que : « La création de l'unité Service Client permet de mieux gérer la dispersion des compétences dans les régions ». En réalité, c'est tout le contraire ! Le choix de créer des métiers sur certains sites et pas sur d'autres, en refusant toute mise-activité d'intérimaire par site Orange alternatif, donc sans mobilité géographique et toute négociation de garanties collectives, revient à sacrifier les compétences déjà détenues par certains salariés qui ne peuvent ni ne veulent pas déménager pour postuler sur ces postes... Mais la Direction n'a pas de budget ! Le mot d'ordre à Orange France est de faire des économies.

La Direction n'a pas les moyens de ses ambitions et sacrifie les compétences sur l'autel de la réduction de coûts.

Fédération F3C - 41149 Avenue Simon Bolivar - 75009 Paris
CFDT-ORANGE.COM

Documents

[Réorganisation des services clients grand public en direction Orange - Partie 5 - La méthode "One to Move" pour contourner les d](#)